



PROTÉGER SA FAMILLE

Prenez soin de votre santé et de celle de votre famille tout en préservant votre budget.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : LES MEILLEURS SOINS AU MEILLEUR PRIX

Parce que vous êtes unique, vos besoins en santé ne sont pas ceux des autres. Aujourd'hui au CME, c'est vous qui choisissez le niveau de couverture de votre complémentaire santé et l'adaptez à votre budget.

Grâce à la carte Avance Santé, le débit de vos frais de santé n'intervient qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire.

PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE

Vous privilégiiez les médecines douces ? Découvrez notre contrat dédié aux soins non pris en charge par la Sécurité sociale⁽¹⁾ : ostéopathie, naturopathie, acupuncture, pédicurie-podologie... mais également l'homéopathie, la phytothérapie ou les produits de prévention solaire et dentaire.

PLAN PRÉVOYANCE ENSEIGNANT : VOTRE FAMILLE ET VOS REVENUS PROTÉGÉS

Ce contrat prévoit le versement d'**indemnités journalières** pour maintenir vos revenus en cas d'arrêt de travail, le versement d'une **rente** en cas d'invalidité et d'un **capital** en cas de décès.

**ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE : PROTÉGEZ CE QUE VOUS AVEZ
DE PLUS PRÉCIEUX**

DE VIE ET PRECIEUX
En cas d'invalidité ou de décès accidentel, c'est Assurance Accidents de la Vie
qui vous indemnise jusqu'à **2 millions d'euros**.

- Tarifs avantageux** sur Complémentaire Santé et sur Plan Prévoyance Enseignant.

Les accidents survenus dans l'exercice de la profession d'enseignant ou assimilé, sont pris en charge dans le cadre du contrat Plan Prévoyance Enseignant.

(1) Voir conditions en CME.

L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions dont le détail pourra vous être précisé par votre conseiller CME.

**HANGER
A LA BANQUE ?
NIEN DE PLUS
SIMPLE.**

Crédit Mutuel a créé le service Transfert Facile, simple, rapide, pratique et gratuit. Il prend en charge à votre place le transfert des opérations domiciliées sur votre compte Crédit Mutuel (prélèvements, virements permanents...) vers un nouveau compte Crédit Mutuel Enseignant.

Crédit Mutuel
Enseignant

trouver le CME le plus proche, rendez-vous sur le site www.cme.creditmutuel.fr.

disposez d'un droit d'opposition à l'usage de vos données personnelles à des fins de prospection. Veuillez-vous à la Caisse de Crédit Mutuel Enseignant de votre choix pour l'exercice de ce droit. Cette demande n'entraîne aucun frais.

édérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume – 67000 Strasbourg, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances et MTRL, Mutuelle Nationale du Livre II du code de la mutualité.

INTRODUCTION À L'ANALYSE COMMERCIALE

- ément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous êtes pas rendu en caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bateau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de la rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et /ou dans les conditions générales du contrat et sont communiquées avant la souscription.

Les crédits à la consommation :

ément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous êtes pas rendu en agence, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation mais du délai de réflexion indiqué ci-dessous :

isisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat de crédit, vous bénéficierez d'un délai de rétractation de 14 jours sans frais, c'est-à-dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bateau de rétractation spécifique figurant à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour votre acceptation.

d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux du crédit, à l'exclusion de toute pénalité.

Les crédits amortissables (prêts personnels) :

vez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de versement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

Les crédits immobiliers :

isisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation mais, conformément à l'article L.313-34 du code de la consommation, d'un délai de réflexion de 10 jours. Si le prêt est destiné à financer une acquisition, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt : si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acquéreur les sommes versées.

ouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de versement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Par exception, il ne sera pas perçu d'indemnité dans les cas prévus par l'article L.313-48 du code de la consommation (vente du bien immobilier faisant suite à un changement du lieu d'activité professionnelle, décès ou cessation forcée de l'activité professionnelle du prêteur ou de son conjoint).

contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation contractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable des précontractuelles et au contrat est la loi française.

La demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05/ Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 (appel non-surtaxé). Crédit Mutuel 09 69 36 05 05/ Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 /Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

Le litige, vous pourrez vous adresser :

en premier temps, à votre Caisse.

en deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées.

en troisième temps, si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel : via son site internet : www.creditmutuel.com ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

ATION SUBIE FONDS DE GARANTIE

INFORMATION SUR LE FONDS DE GARANTIE
Les espèces recueillies par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des garanties gérées par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution en Caisse et sur le site internet de la banque : www.creditmutuel.fr.

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, CA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
Enseignant



UNE BANQUE CRÉÉE ET GÉRÉE PAR DES ENSEIGNANTS

Le CME répond depuis un demi-siècle aux **besoins spécifiques de tous les personnels du monde de l'éducation**, de la recherche, de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement public agricole et de l'enseignement privé sous contrat.

UNE BANQUE QUI VOUS REND DES COMPTES

Fondé sur des valeurs de coopération et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours le client au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est **copropriétaire de son CME**. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être **acteur des grandes orientations de sa banque**.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOS INTÉRÊTS

Les chargés de clientèle conseillent leurs clients-sociétaires en toute indépendance. Grâce à leur connaissance du monde de l'éducation, élus et salariés des CME développent une **offre de bancassurance sur mesure**, avec comme premier objectif la **satisfaction-client**.

**LES
+ DU
CME**

Offre de bienvenue⁽¹⁾ : à l'ouverture de votre compte au CME, vous bénéficiez de 50 € à valoir sur vos produits et services (cartes, assurance des moyens de paiement, ...)

FINANCER SES PROJETS DE VIE

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le CME propose toute une gamme de financements à taux préférentiels⁽¹⁾ pour donner vie à tous vos projets.

Pour accéder à la propriété, le CME propose des prêts immobiliers à des conditions préférentielles. La plupart du temps, vous êtes dispensé de frais de garantie et vous profitez d'assurances emprunteur spécifiques pour les enseignants et assimilés.

Prêt auto, travaux, prêt personnel, au CME, vous bénéficiez de taux réduits pour concrétiser vos projets.



PROTÉGER SES BIENS

Le CME assure ! Vous bénéficiez de **TARIFS PRÉFÉRENTIELS** sur vos assurances auto, habitation, santé et prévoyance. De plus, vous profitez de **GARANTIES SPÉCIALEMENT CONÇUES** pour s'adapter à vos besoins.

ASSURANCE AUTO : DES GARANTIES QUI TIENNENT LA ROUTE.

Garanties essentielles ou couverture maximale, c'est vous qui choisissez, selon l'usage et l'ancienneté de votre véhicule.



**LES
+ DU
CME**

Pour bien démarrer dans la vie, le CME propose aux "jeunes collègues"⁽²⁾ :

- **le prêt ACCUEIL CME** : Un prêt de 2 100 € à des conditions préférentielles, à rembourser sur une durée maximale de 36 mois⁽¹⁾.
- **le prêt BIENVENUE CME** : jusqu'à 15 000 € remboursables sur une durée de 3 à 60 mois⁽¹⁾.
- **le prêt DEMARRIMMO** : des conditions de taux, d'assurances emprunteur et de garantie préférentielles pour financer une partie de votre résidence principale⁽¹⁾. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'était pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE www.creditmutuel.fr/credits-cme.html

(1) Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques majeures, pour toute première entrée en relation avec le Crédit Mutuel Enseignant. L'entrée en relation est soumise à l'accord préalable de la Caisse.

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier.

(2) Stagiaires au sens fonction publique ou âgés de moins de 35 ans ou dans les cinq premières années de titularisation.

**LES
+ DU
CME**

ASSURANCE HABITATION : PROTÉGEZ CE QUI VOUS EST CHER.

Au-delà du "socle" de protections indispensables : responsabilité civile, dommages aux biens, événements climatiques, incendie, dégâts des eaux, vol... vous pouvez **ajuster votre contrat à vos besoins**. Protection juridique, tous risques mobilier, ... peuvent enrichir votre protection.

**LES
+ DU
CME**

- La possibilité d'ajouter gracieusement la garantie **Responsabilité civile des enseignants**.
- Vous bénéficiez de réductions tarifaires sur votre cotisation d'assurance.

L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions dont le détail pourra vous être précisé par votre conseiller CME.